

Acte de mariage de BAILLEUX Norbert Augustin et DESREUMAUX Julie
Alexandrine [46]x[47]

L'an mil huit cent cinquante-huit, le treize juillet à neuf heures du matin, en la mairie et par-devant nous Edouard Alexandre DASSONVILLE, membre du conseil municipal remplissant par délégation du maire les fonctions d'officier de l'état civil de la commune de Radinghem, canton d'Haubourdin, arrondissement de Lille, département du Nord, ont comparu publiquement Norbert Augustin BAILLEUX, ouvrier cordonnier, né à Radinghem le trois février mil huit cent vingt-sept ainsi qu'il résulte des registres de cette commune, domicilié à Radinghem célibataire, fils majeur et légitime de Norbert Hyacinthe Joseph BAILLEUX, âgé de soixante-dix ans,, cordonnier, domicilié en cette commune, ici présent et consentant, et de Catherine Charlotte LARUELLE, décédée à Radinghem le huit novembre mil huit cent quarante et un, ainsi qu'il résulte des registres de cette commune d'une part, et Julie Alexandrine DESREUMAUX, sans profession, née à Houplines, département du Nord le vingt et un octobre mil huit cent trente cinq, ainsi qu'il résulte de son acte de naissance qu'elle nous a représenté, domiciliée à Radinghem, célibataire, fille majeure et légitime de Augustin Joseph DESREUMAUX, décédé à Radinghem le vingt avril mil huit cent cinquante-sept ainsi qu'il résulte des registres de cette commune, fils de feu Jean Jacques DESREUMAUX, décédé à Houplines le vingt-six mars mil sept cent soixante-quatorze et de défunte Anne Cécile LEBLAN, décédée audit Houplines le vingt-cinq mars mil huit cent dix-neuf, et de Anne Catherine Joseph LESCHEVIN, décédée à Houplines le deux mai mil huit cent trente-sept, fille de feu Charles Joseph LESCHEVIN, décédé à Thumeries , département du Nord, le

vingt-quatre juillet mil huit cent trente-cinq, et de défunte Amélie Joseph POLLET, décédée à Frélinghien le six août mil huit cent cinquante-sept, tous lesquels décès ont été constatés par la présentation des actes de décès d'autre part. Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites devant la principale porte de la mairie commune de Radinghem, savoir la première le dimanche vingt-sept du mois de juin dernier à l'heure de midi et la seconde le dimanche quatre du mois de juillet présent moi à l'heure de midi. Aucune opposition audit mariage n'étant intervenue, faisant droit à leur réquisition, lecture faite des actes ci-dessus énoncés, et des actes représentés, qui demeureront annexés au présent après avoir été paraphés par les parties et par nous, que du chapitre VI du titre du Code Civil intitulé du mariage, nous avons interpellé les futurs époux ainsi que les personnes dont le consentement est requis d'avoir à nous déclarer s'il a été fait un contrat de mariage, à quoi ils nous ont répondu qu'il a été fait un contrat de mariage passé le douze juillet mil huit cent quarante-huit par devant Me BRICE, notaire à Radinghem. Nous avons ensuite demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que le Sieur Norbert Augustin BAILLEUX et la Demoiselle Julie alexandrine DESREUMAUX sont unis par le mariage, et aussitôt les dits époux Norbert Augustin BAILLEUX et Julie Alexandrine DESREUMAUX nous ont déclaré qu'antérieurement à leur présent mariage, il est issu d'eux un enfant de sexe masculin qui a été inscrit sur les registres de cette commune sous les noms de Norbert Augustin Joseph DESREUMAUX, comme né de ladite Julie Alexandrine DESREUMAUX qu'ils reconnaissent cet enfant comme leur fils et qu'ils entendent qu'il jouisse du bienfait de la légitimation autorisée par l'article trois cent trente et un

du code civil, de quoi nous avons dressé acte en présence de François Joseph BAMELAND, âgé de cinquante-neuf ans, cultivateur domicilié à Erquinghem le Sec, parrain de l'époux, de Valentin COURMONT, âgé de vingt et un ans, cordonnier, domicilié à Ennetières en Weppes, ami de l'épouse, de Anthune BARTON, âgé de trente-trois ans, meunier, domicilié en cette commune, cousin de l'époux et de Norbert Désiré Joseph COUPEL, âgé de quarante-quatre ans, maréchal-ferrant, domicilié à Radinghem, ami de l'épouse, et ont le second témoin déclaré ne savoir écrire ni signer, et l'époux, l'épouse, le père de l'époux, le premier, troisième et quatrième témoin signé avec nous le présent acte après lecture.